

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.09/12

Service de sécurité en Vieille Ville durant les fins de semaine : après 2 ans, le temps du bilan

Mme Jeanne Beuret, CS•POP•Verts

Pour répondre à la question, le Conseil communal indique tout d'abord que les engagements effectués par le service de sécurité concernent toute la ville.

Sauf cas de force majeure, le service est sollicité en fin de semaine, les vendredis et samedis. Il est également tenu compte du tableau des manifestations pour mettre sur pied cet engagement. Quant à l'horaire, il va de 22 h à 5 h. En période estivale, notamment lors de fêtes de villages voisins, le service n'est pas engagé vu le peu d'affluence en ville.

Le montant consacré à cette tâche se monte annuellement à Fr. 20'000.-, ce qui permet à la Police locale d'être soutenue durant 12 week-ends complets, ce qui représente 2 agents de sécurité par service, soit 24 services annuels occupant 48 personnels.

Ce service assure principalement une présence préventive sur la ville étant donné que les agents de sécurité n'ont pas le droit d'interpeller ou de contrôler une personne, sans le concours des forces de l'ordre.

Il faut ajouter qu'ils sont également très utiles pour venir en appui à la patrouille locale lors d'interventions délicates ou, souvent, deux agents ne suffisent pas.

Les agents de la Police locale étant en liaison permanente, en cas d'occupation de la patrouille sur un lieu d'événement, les agents de sécurité peuvent gérer en première mesure une autre affaire.

Les problèmes étant de plus en plus complexes, ceux-ci prennent toujours plus de temps. Avec les agents de sécurité, la Police locale peut ainsi offrir une meilleure présence en ville.

Par ailleurs, pour éviter des débordements, les agents de sécurité sont également engagés pour de la surveillance aux abords et sur le chemin des discothèques, à la suite de nombreuses déprédations constatées.

S'agissant du bilan de cette collaboration, le Conseil communal est d'avis qu'il est très positif, preuve en est la diminution des déprédations, notamment en Vieille Ville, ainsi que l'aisance accrue dans les interventions délicates, à quoi s'ajoute encore une présence plus régulière et plus visible sur territoire communal.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 26 novembre 2012